



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

**Convention relative à la mise en place du Fonds Solidarité Habitat dans le
cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Est**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98458

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Convention relative à la mise en place du Fonds Solidarité
Habitat dans le cadre de l'Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat Est**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Une convention relative à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Est de Niort a été signée le 11 août 1998 entre l'Etat, l'Agence Nationale d'Amélioration pour l'Habitat et la Ville de Niort.

Dans le cadre de mesures complémentaires, la Caisse des Dépôts et Consignations met à disposition un Fonds Solidarité Habitat d'un montant de 5 000 000 Francs pendant la durée de cette OPAH permettant des prêts à taux privilégiés facilitant ainsi l'équilibre et l'attractivité des opérations. Cette enveloppe doit être gérée par des organismes bancaires. A cette fin une consultation a été lancée pour définir la marge de gestion et les frais de dossiers. Les organismes qui se sont manifestés et qui proposent des offres similaires sont le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

L'attribution des prêts est soumise à l'approbation d'une commission dont la Ville de Niort est membre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire de Niort ou un Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, définissant les conditions de mise à disposition et de gestion de ce Fonds Solidarité Habitat.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)